

# Laïcité et islam sont inconciliables

Le nommé Hani Ramadan tenait conférence, ce 19 mars, à la mosquée de Nice, une de ces mosquées qui sont aussi « centre culturel », « école coranique », « centre social », où s'annonce mécaniquement « la parole divine », où se construit le communautarisme religieux à l'écart de la loi républicaine, et dont les élus de gauche et de droite subventionnent la construction, directement ou non, en violation de la loi de 1905...

Hani Ramadan , oui, le frère de l'autre, un maître ès islam, gardien du temple islamique et « frère musulman » (ces « frères musulmans » que le dhimmi de Bordeaux a trouvé intéressants lors de son voyage en Egypte), qui, le 10 septembre 2002, publia dans *Le Monde* une tribune libre intitulée « [La charia incomprise](#) » où il affirmait que la lapidation « *constitue une punition, mais aussi une forme de purification* » (sic) et qui, récemment interrogé au cours de l'émission « *Sur les docks* » de *France Culture*, affirma sans complexe la nature totalitaire de l'islam : « *L'islam est une religion qui touche tous les domaines de la vie, y compris politique et économique, et ces principes, ils sont essentiels. Il n'y a pas cette séparation que l'on connaît en Occident. Donc la globalité du message de l'islam est une réalité* ».

Paroles isolées ? Certes non, car l'Union des Organisations Islamiques de France (25 à 30% des voix lors du vote au CFCM, un tiers des mosquées françaises sous son autorité), dit exactement la même chose : mieux, elle l'a codifiée dans une charte islamique européenne (signée de 10/01/08 avec 400 autres associations islamiques d'Europe) qui demande l'application de la loi islamique là où sont les musulmans.

L'UIOF ? mais c'est cette association proche des « *Frères Musulmans* », sponsorisée par nombre de mécènes du Golfe, (

*dont, en première ligne, l'émir de Dubaï) à laquelle « L'Express » du 2 /05 /05 avait consacré une enquête d'où il ressortait, preuves à l'appui, « qu'elle était porteuse d'une radicalité politique , l'intégrisme, et en cela elle est dangereuse ».*

Et qu'on ne vienne pas nous dire que ces discours sont « marginaux » en « islamie » : avez-vous déjà entendu un « musulman modéré » (espèce à définir, quand même) venir exposer le contraire ? Tenez, quand le ministre de l'intérieur JP Chevènement, discutant avec les représentants musulmans de la création du CFCM (ce qui, en soi, violait la loi de 1905), a voulu faire reconnaître l'apostasie, tous se sont récriés...et le ministre s'est lamentablement couché ! ( Et il veut, aujourd'hui, nous donner des leçons de « républicanisme » !)

Le maire de Nice ne semble pas avoir réagi à cette « conférence » dont le contenu n'a pu que se situer à l'opposé des principes et valeurs de la République laïque et démocratique qu'il est censé représenter. C'est vrai que son gouvernement veut nous « fourguer » en douce la légalisation de l'octroi de la ressource publique pour l'édification des mosquées (*ce même gouvernement qui parle de réduire « la dette », qui démantèle les services publics, qui supprime des milliers d'emplois de fonctionnaires...*), la formation publique des imams, et la reconnaissance de maints autres accommodements avec une religion considérée par lui comme « un service public » (ohé, Henri Péna Ruiz, on ne vous entend pas pour dénoncer tout cela ! Est-ce le « mélenchonisme » qui vous rend silencieux ?)

L'évêque de Nice, prompt à condamner « l'apéritif porchetta – rosé » parce que ne correspondant pas aux « valeurs chrétiennes », n'a pas fait savoir si, pour lui, la lapidation des femmes était incompatible avec ces mêmes valeurs... Mais peut-être qu'il n'en était pas sûr !

Remarquons que les Aounit, Sopo, Tubiana, Jakubowicz de service n'ont pas pipé mot... trop occupés à transformer leurs associations squelettiques gavées de subventions publiques en hauts lieux de l'inquisition idéologique et en bras armés de

la poussée islamique ... et à poursuivre devant les tribunaux tous ceux qui disent le réel sur l'islamisation de la France, l'immigration excessive, l'insécurité liée à ces flux incontrôlés... Un fonds de commerce, ça se cultive, vous ne voudriez quand même pas que ces gens agissent, en plus, pour défendre les principes laïques et démocratiques de notre République et pour faire respecter les « droits de l'homme » partout et surtout là où ils sont bannis ?

Car, si les silences complices de tous ces gens là à propos des discours et actes du nommé Hani Ramadan montrent, à l'évidence, la complicité nouée par tous ces tenants de la « bien pensance » et du « politiquement correct » avec les prosélytes islamiques qui veulent imposer, dans notre espace public, social, sociétal, leur loi, la charia, ils montrent aussi que tous ces gens là oeuvrent, ensemble ( UMP, PS, Verts, PC, associations qui prétendent défendre les « droits de l'Homme » et autres structures qui s'autoproclament « antiracistes ») à la disparition de ce qui fait la spécificité de notre Nation : son socle laïque et démocratique...

Car, et c'est une évidence, l'islam est, à la fois, contraire aux principes laïques que nous avons historiquement élaborés et au fonctionnement de la démocratie que nous avons instaurée après un long processus historique.

Le premier principe fondateur de la laïcité institutionnalisée par la loi de 1905 et inscrite dans notre Constitution est la liberté de conscience reconnue à chacun, c'est-à-dire le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de ne plus croire ou de changer de croyance... Corollaire de cette liberté de conscience : la liberté de penser et de dire, d'analyser et de critiquer, de se moquer et de blasphémer... Autre corollaire : il appartient à l'Etat laïque de permettre à la liberté de conscience de s'établir et de se fortifier en procurant à tous, par le biais de l'instruction publique, l'autonomie de jugement et la culture universelle qui lui fournit ses repères, bref en permettant à chacun d'être une conscience libre.

A-t-on besoin de prouver ici que l'islam ne reconnaît ni la liberté de conscience, ni l'apostasie, ni le droit à la critique, ni le droit au blasphème... bref, rien de ce qui est essentiel dans l'exercice de la laïcité ?

Un autre principe fondamental de la laïcité est la reconnaissance des options spirituelles (et de celles qui ne le sont pas) à égalité de droits et de devoirs, sans qu'aucune option, spirituelle ou non, ne jouisse du moindre privilège et n'exprime la moindre oppression sur les autres options.

Est-il besoin de prouver ici que ceci est étranger à l'islam qui témoigne partout où il s'est imposé de la soumission qu'il impose à tous, de l'étouffement des autres pensées ou fois, de sa volonté de ramener chacun à sa seule croyance ?

En donnant à chacun son autonomie de pensée et d'action, en faisant de chacun un individu au libre arbitre reconnu, en traitant chacun comme « un » parmi les autres à égalité de droits et de devoirs, la laïcité fait naître et impose l'égalité de l'homme et de la femme ...

Est-il besoin de redire ici combien peu compte la femme en « islamie », comment elle y est chosifiée par un costume discriminant, et que si elle a une « reconnaissance », c'est simplement comme « ventre porteur » et animatrice de fourneaux » ... (ça rappelle quelque chose du côté de l'Allemagne de 1933...)

Le troisième principe fondateur de la laïcité est celui qui lui reconnaît une visée vers l'universalité en imposant que la loi générale qui régit l'espace public dans sa totalité est celle qui est élaborée par tous, chacun comptant pour un, en dehors de toute référence religieuse ou coutumière, par l'exercice plein et entier de la démocratie. La loi générale élaborée librement par tous s'impose à tous, chacun n'exerçant ses différences que dans son cadre.

Est-il besoin de rappeler ici que l'islam élabore sa propre loi, immuable et non discutable car « divine », qui veut régir aussi bien les âmes que les corps, aussi bien les individus que le corps social, et que ses visées permanentes sont de l'imposer à la loi générale à l'encontre même de la pratique

démocratique. De ce fait, l'islam est disqualifié quand il s'agit de laïcité, quand il s'agit de démocratie.

Et la conséquence de l'exercice de ces principes essentiels caractérisant la laïcité est que pour cette dernière l'espace public est « un », ce qui exclut toute organisation de la société en espaces communautarisés (en particulier en communautés religieuses), déstructuration qui introduirait des différences de droits et de situations entre tous ces groupements et instillerait des rapports de force dont la résolution en conflits permanents serait la conséquence inéluctable.

L'islam, qui ne considère dans son idéologie comme dans sa pratique historique et actuelle que la « communauté des croyants » par-delà (et au dessus) de toute forme d'organisation et de fonctionnement de la société, s'exclut lui-même de l'espace public laïque qui est le nôtre.

L'évidence de l'antinomie islam-laïcité est criante, et l'écart entre cette « religion » et la pratique démocratique est véritablement « galactique »...

Si l'islam vaut entrer dans le cadre historique que nous avons élaboré après plusieurs siècles de modifications de toutes sortes (idéologiques, économiques, politiques, sociétales...), il doit abandonner tout ce qui l'exclut, par nature et pratique, de ce cadre.

Et dans une étape intermédiaire, compte tenu de sa présence importée dans notre pays par des flux migratoires dont le seul but étaient ( et sont) de permettre aux forces économiques et financières dominantes de s'enrichir encore plus pour mieux dominer, ceux qui pratiquent cette « religion » (et si l'on en croit le « professeur » Hani Ramadan, le terme est inadéquat) doivent le faire dans leur espace privé individuel (chez eux), ou dans l'espace privé collectif du lieu de culte qu'ils construisent et entretiennent sur leurs deniers propres.

**Il n'y a rien à discuter, il faut tout simplement imposer l'application stricte et totale de la loi de 1905.**

Toute autre démarche serait politicienne, trompeuse, manipulatrice...et servirait à imposer à notre peuple, qui n'en

veut pas, des pratiques, coutumes, principes, « valeurs »  
anachroniques susceptibles de le faire revenir plusieurs  
siècles en arrière.

**Robert Albarèdes**